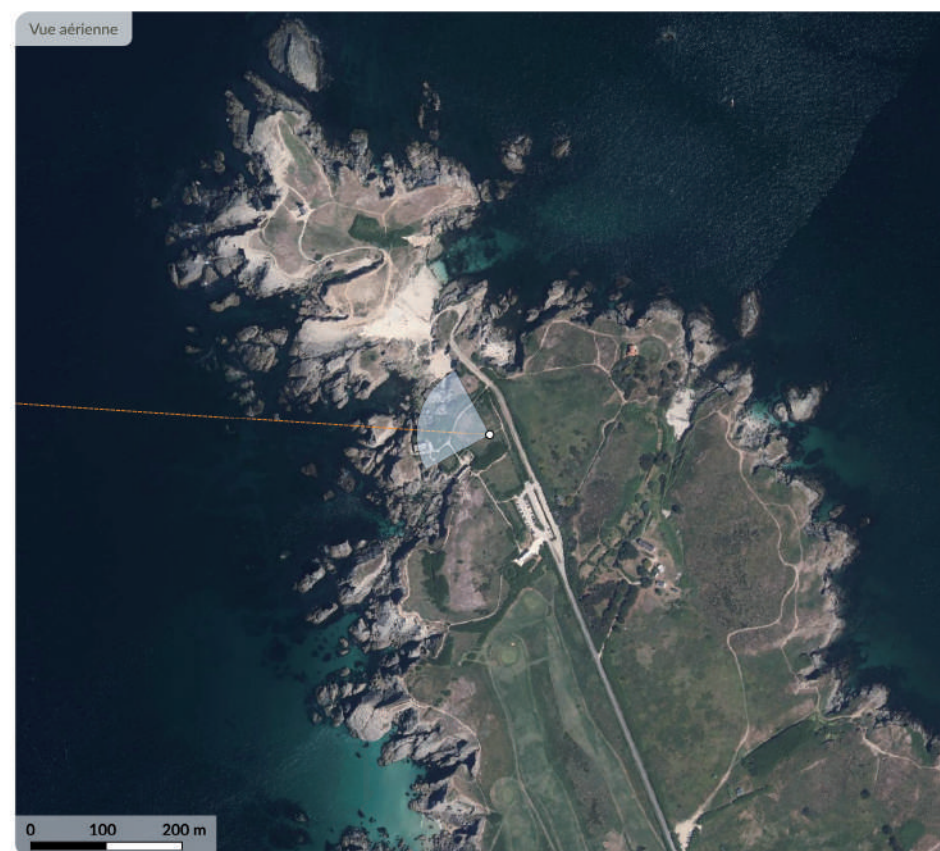
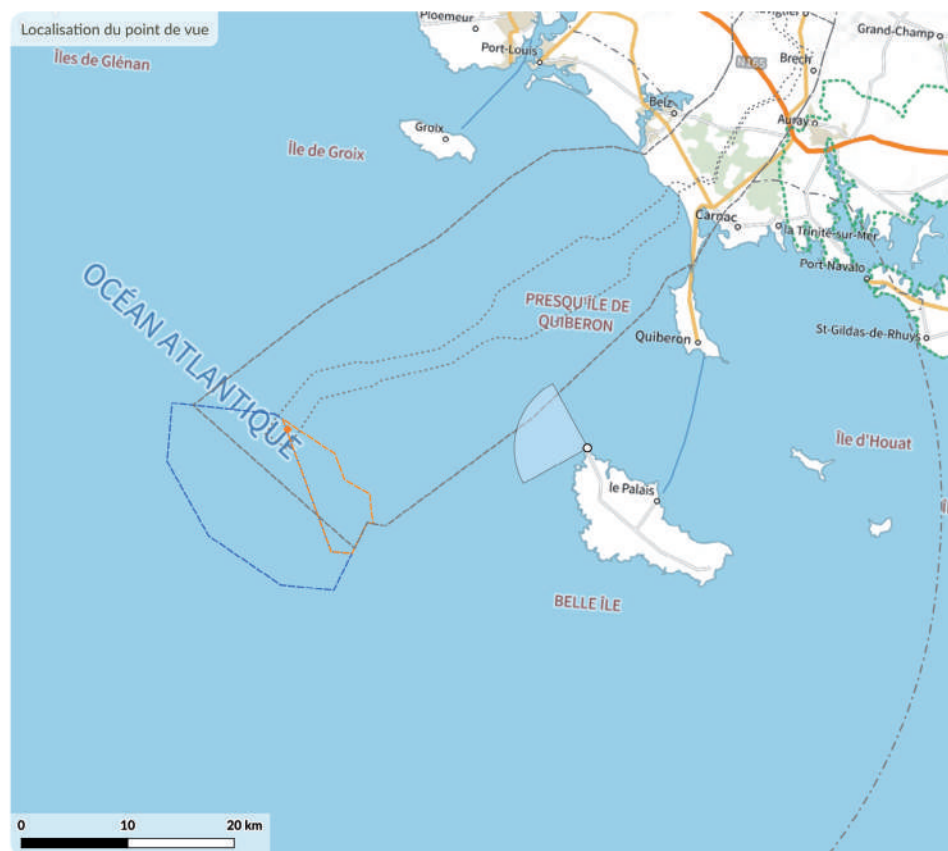
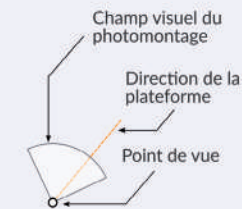


Point de vue

Longitude, Latitude (WGS84) : -3,24813° E, 47,38603° N
 Altitude | Hauteur d'observation : 21.9 m | 1.7 m
 Azimut | Champ visuel : 281.9° | 90°
 Date et heure locale : 16/06/2022 13:37
 Soleil : azimut | élévation : 161.6° | 65.1°
 éclairage : Latéral
 Projection panoramique : Cylindrique

Légende

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Zone d'implantation du parc 1
- Plateforme électrique
- Zone d'implantation du parc 2

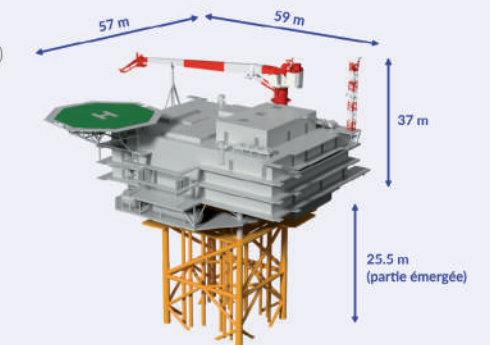


Plateforme électrique en mer

Distance : 28.3 km
 Azimut : 269.25°
 Hauteur émergée¹ : 62.5 m (réf. PBMA)
 Hauteur masquée par l'horizon² : 8 m
 Hauteur visible³ : 54.5 m
 Hauteur apparente théorique⁴
 - minutes d'arc : 6.624'
 - degrés : 0.110°

Perceptibilité théorique⁵
 - acuité visuelle 20/10 : oui
 - acuité visuelle 10/10 : oui

Dimensions de la partie émergée (sommet du pylône) :



Photomontage zoomé sur la plateforme électrique

- Horizon
- Partie visible de la plateforme
- Partie masquée par la courbure terrestre



ENJEUX DU POINT DE VUE

- site classé
- fort Sarah Bernhardt (MH inscrit)
- paysages de forte valeur de la côte sauvage de Belle-Île-en-Mer
- sentier côtier (GR340)
- site particulièrement reconnu et fréquenté du littoral de Belle-Île

COMMENTAIRE DU PHOTOMONTAGE (présenté en double page suivante)

Les parcs éoliens sont visibles à près de 22 kilomètres (au plus proche), en arrière du fort Sarah Bernhardt (covisibilité directe) et à gauche du phare de la pointe des Poulains (covisibilité indirecte). L'étalement des éoliennes sur l'horizon est significatif (environ 25°). Leur hauteur apparente est relativement importante, dans ce paysage où l'étendue maritime occupe ici une part assez limitée de la vue (dans le sens vertical), notamment à droite du fort. Dans les conditions de luminosité et

de visibilité de la prise de vue, la prégnance visuelle des éoliennes est modérée.

Le poste électrique est perçue sur la droite. Il est à la fois moins haut et plus éloigné que les éoliennes. Sa prégnance visuelle est faible et ponctuelle.

ÉVALUATION DES IMPACTS

- impact visuel du poste électrique en mer : faible
- impact visuel des éoliennes : assez fort
- impact visuel cumulé : assez fort

1: Référence : marée astronomique la plus basse

2: La hauteur masquée par l'horizon tient compte de la courbure terrestre et de la réfraction atmosphérique (coefficient de réfraction 0.14)

3: Hauteur potentiellement visible, non masquée par la courbure terrestre

4: Calcul de la hauteur apparente sans tenir compte des obstacles visuels

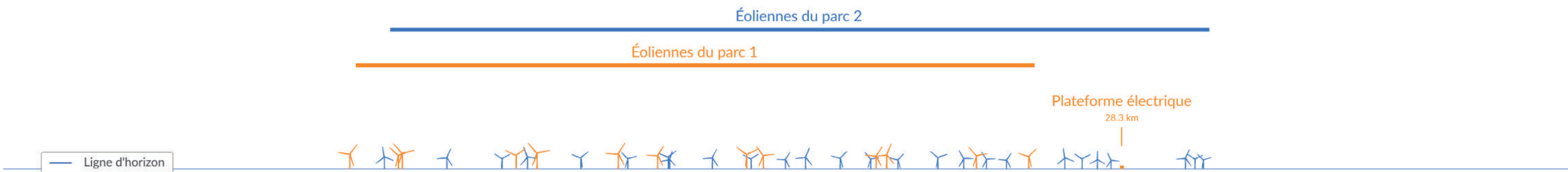
5: Un observateur dont l'acuité visuelle est de 10/10 a la faculté de distinguer un objet dont la hauteur apparente est supérieure à 1/60e de degré (0.017°) ; et supérieure à 1/120e de degré (0.008°) avec une acuité visuelle de 20/10 (source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Acuit%C3%A9_visuelle). Quand elle est possible d'un strict point de vue optique, la visibilité d'un objet en mer est susceptible d'être empêchée par des conditions de visibilité atmosphériques insuffisantes, et/ou par un niveau de contraste insuffisant entre l'objet observé et le ciel sur lequel il se détache. A grande distance, la visibilité de cet objet peut donc n'être qu'occasionnelle.

Page volontairement laissée vierge,
afin de faciliter la lecture des photomontages présentés sur des double pages



Depuis la pointe des Poulains

Vue filaire



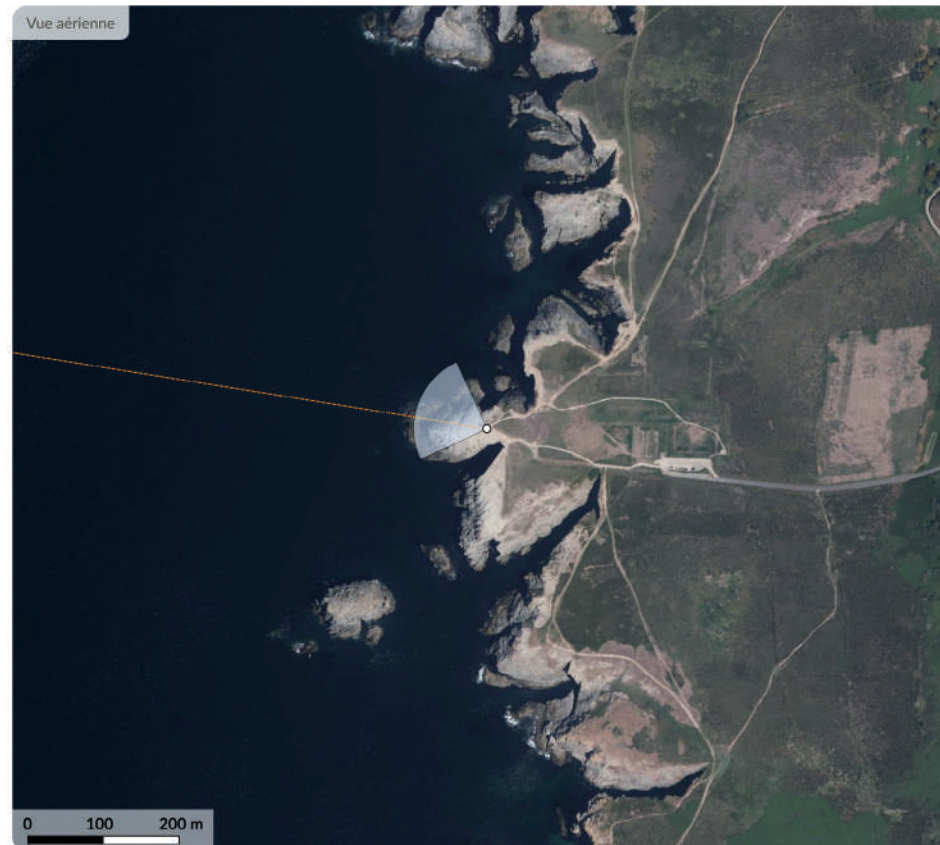
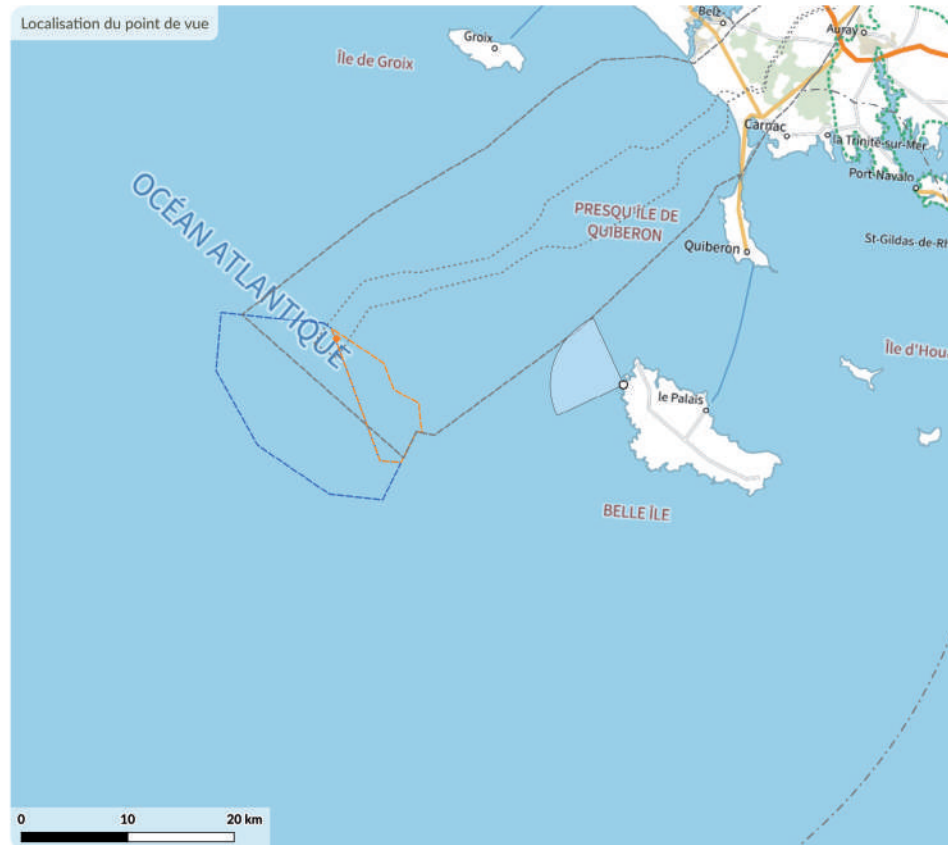
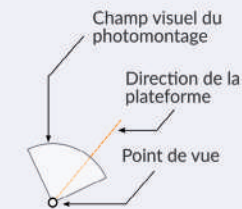


Point de vue

Longitude, Latitude (WGS84) : -3.26164° E, 47.36212° N
Altitude | Hauteur d'observation : 32.5 m | 1.7 m
Azimut | Champ visuel : 286° | 90°
Date et heure locale : 27/06/2023 10:45
Soleil : azimut | élévation : 101.5° | 42.3°
éclairage : Arrière
Projection panoramique : Cylindrique

Légende

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Zone d'implantation du parc 1
- Plateforme électrique
- Zone d'implantation du parc 2

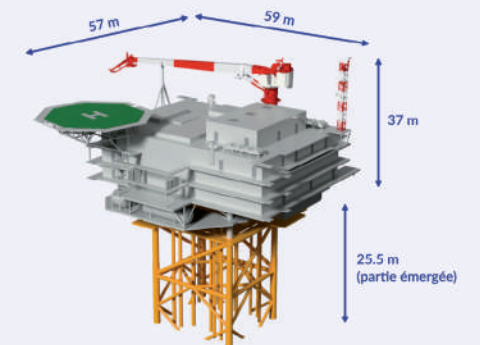


Plateforme électrique en mer

Distance : 27.3 km
Azimut : 274.78°
Hauteur émergée¹ : 62.5 m (réf. PBMA)
Hauteur masquée par l'horizon² : 2.8 m
Hauteur visible³ : 59.7 m
Hauteur apparente théorique⁴
- minutes d'arc : 7.508'
- degrés : 0.125°

Perceptibilité théorique⁵
- acuité visuelle 20/10 : oui
- acuité visuelle 10/10 : oui

Dimensions de la partie émergée (sommet du pylône) :



Photomontage zoomé sur la plateforme électrique

- Horizon
- Partie visible de la plateforme
- Partie masquée par la courbure terrestre



ENJEUX DU POINT DE VUE

- site classé
- paysages de forte valeur de la côte sauvage de Belle-Île-en-Mer
- sentier côtier (GR340)
- site particulièrement reconnu et fréquenté du littoral de Belle-Île

COMMENTAIRE DU PHOTOMONTAGE (présenté en double page suivante)

Les parcs éoliens sont visibles au large de l'île, à un vingtaine de kilomètres (au plus proche) et dans un horizon maritime très large. L'étalement des éoliennes sur cet horizon est significatif (environ 23°). Les éoliennes situées sur la gauche sont plus proches et plus visibles. Leur hauteur apparente reste assez limitée, comparativement à une étendue d'eau qui occupe ici une grande part de la vue.

Le poste électrique est perçu à l'extrême droite des parcs, à plus grande distance. Sa prégnance visuelle est faible et ponctuelle.

ÉVALUATION DES IMPACTS

- impact visuel du poste électrique en mer : faible
- impact visuel des éoliennes : moyen
- impact visuel cumulé : moyen

1: Référence : marée astronomique la plus basse

2: La hauteur masquée par l'horizon tient compte de la courbure terrestre et de la réfraction atmosphérique (coefficient de réfraction 0.14)

3: Hauteur potentiellement visible, non masquée par la courbure terrestre

4: Calcul de la hauteur apparente sans tenir compte des obstacles visuels

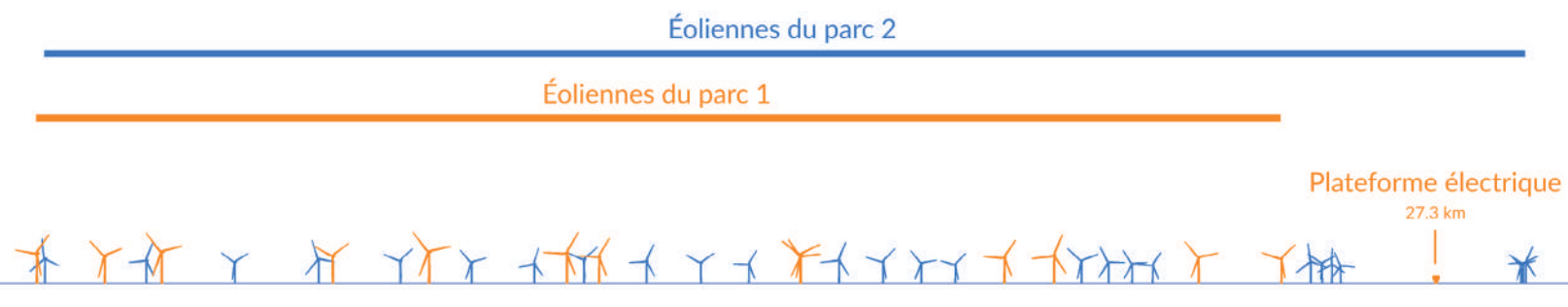
5: Un observateur dont l'acuité visuelle est de 10/10 a la faculté de distinguer un objet dont la hauteur apparente est supérieure à 1/60e de degré (0.017°) ; et supérieure à 1/120e de degré (0.008°) avec une acuité visuelle de 20/10 (source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Acuit%C3%A9_visuelle). Quand elle est possible d'un strict point de vue optique, la visibilité d'un objet en mer est susceptible d'être empêchée par des conditions de visibilité atmosphériques insuffisantes, et/ou par un niveau de contraste insuffisant entre l'objet observé et le ciel sur lequel il se détache. A grande distance, la visibilité de cet objet peut donc n'être qu'occasionnelle.

Page volontairement laissée vierge,
afin de faciliter la lecture des photomontages présentés sur des double pages



Depuis les abords de la grotte de l'Apothicaiererie

Vue filaire



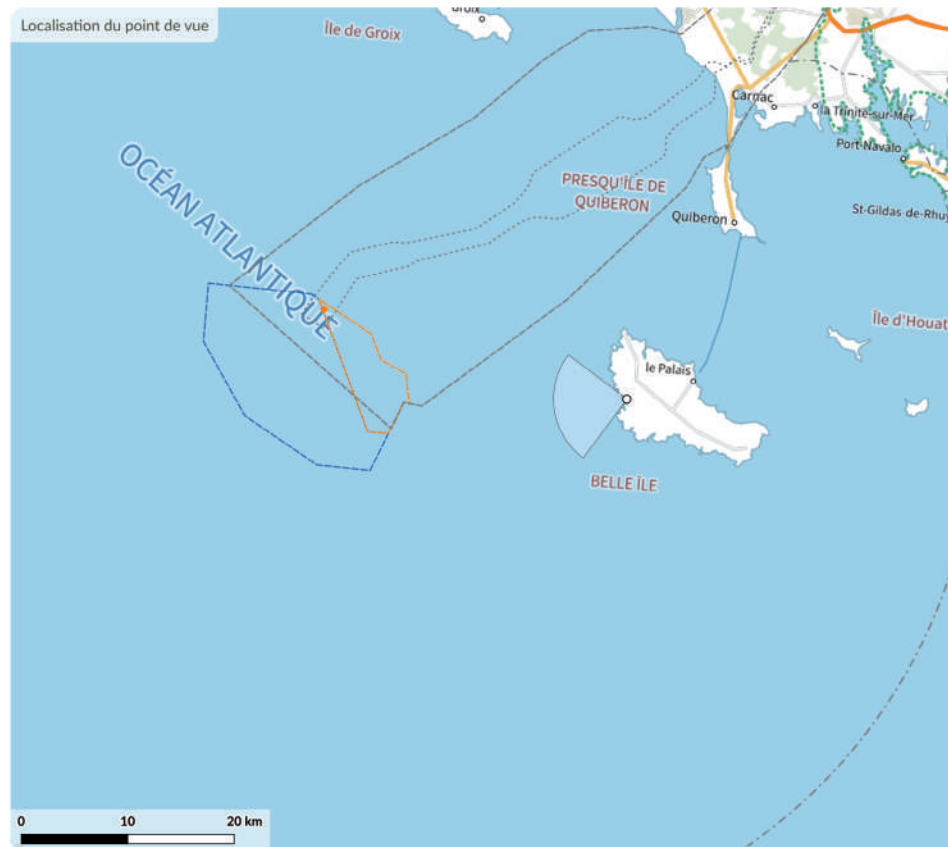
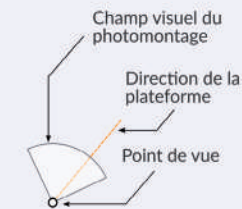


Point de vue

Longitude, Latitude (WGS84) : -3.23752° E, 47.32623° N
 Altitude | Hauteur d'observation : -0.4 m | 1.7 m
 Azimut | Champ visuel : 257.5° | 90°
 Date et heure locale : 16/06/2022 14:15
 Soleil : azimut | élévation : 182.8° | 66°
 éclairage : Latéral
 Projection panoramique : Cylindrique

Légende

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Zone d'implantation du parc 1
- Plateforme électrique
- Zone d'implantation du parc 2

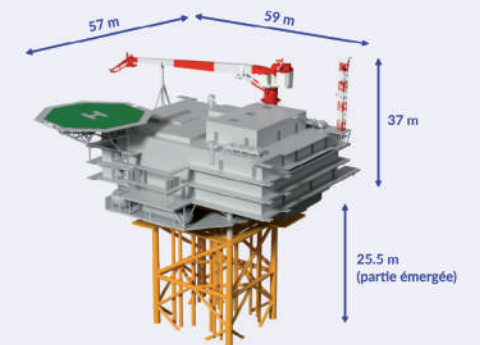


Plateforme électrique en mer

Distance : 29.7 km
 Azimut : 282.20°
 Hauteur émergée¹ : 62.5 m (réf. PBMA)
 Hauteur masquée par l'horizon² : 44.3 m
 Hauteur visible³ : 18.2 m
 Hauteur apparente théorique⁴
 - minutes d'arc : 2.107'
 - degrés : 0.035°

Perceptibilité théorique⁵
 - acuité visuelle 20/10 : oui
 - acuité visuelle 10/10 : oui

Dimensions de la partie émergée (sommet du pylône) :



Photomontage zoomé sur la plateforme électrique

- Horizon
- Partie visible de la plateforme
- Partie masquée par la courbure terrestre



ENJEUX DU POINT DE VUE

- site classé
- paysages de forte valeur de la côte sauvage de Belle-Île-en-Mer
- sentier côtier (GR340)
- site balnéaire fréquenté en saison

COMMENTAIRE DU PHOTOMONTAGE (présenté en double page suivante)

Les parcs éoliens sont visibles à plus de 21 kilomètres, face à la plage, sur un horizon maritime étroit, cadré par des pointes rocheuses. Les éoliennes occupent une proportion significative de cet horizon (près d'un tiers), sur un angle d'environ 21°. Leur hauteur apparente est relativement importante, dans un paysage où à marée basse, l'océan n'occupe qu'une part limitée de la vue (dans le sens vertical).

Le poste électrique est perçu sur la droite. Depuis ce point de vue de faible altitude, il est en grande partie masqué par l'horizon, sur plus des deux tiers de sa hauteur, sous l'effet de la courbure terrestre. Sa prégnance visuelle est très faible.

ÉVALUATION DES IMPACTS

- impact visuel du poste électrique en mer : très faible
- impact visuel des éoliennes : assez fort
- impact visuel cumulé : assez fort

1: Référence : marée astronomique la plus basse

2: La hauteur masquée par l'horizon tient compte de la courbure terrestre et de la réfraction atmosphérique (coefficient de réfraction 0.14)

3: Hauteur potentiellement visible, non masquée par la courbure terrestre

4: Calcul de la hauteur apparente sans tenir compte des obstacles visuels

5: Un observateur dont l'acuité visuelle est de 10/10 a la faculté de distinguer un objet dont la hauteur apparente est supérieure à 1/60e de degré (0.017°) ; et supérieure à 1/120e de degré (0.008°) avec une acuité visuelle de 20/10 (source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Acuit%C3%A9_visuelle). Quand elle est possible d'un strict point de vue optique, la visibilité d'un objet en mer est susceptible d'être empêchée par des conditions de visibilité atmosphériques insuffisantes, et/ou par un niveau de contraste insuffisant entre l'objet observé et le ciel sur lequel il se détache. A grande distance, la visibilité de cet objet peut donc n'être qu'occasionnelle.

Page volontairement laissée vierge,
afin de faciliter la lecture des photomontages présentés sur des double pages



Depuis la plage de Port de Donnant

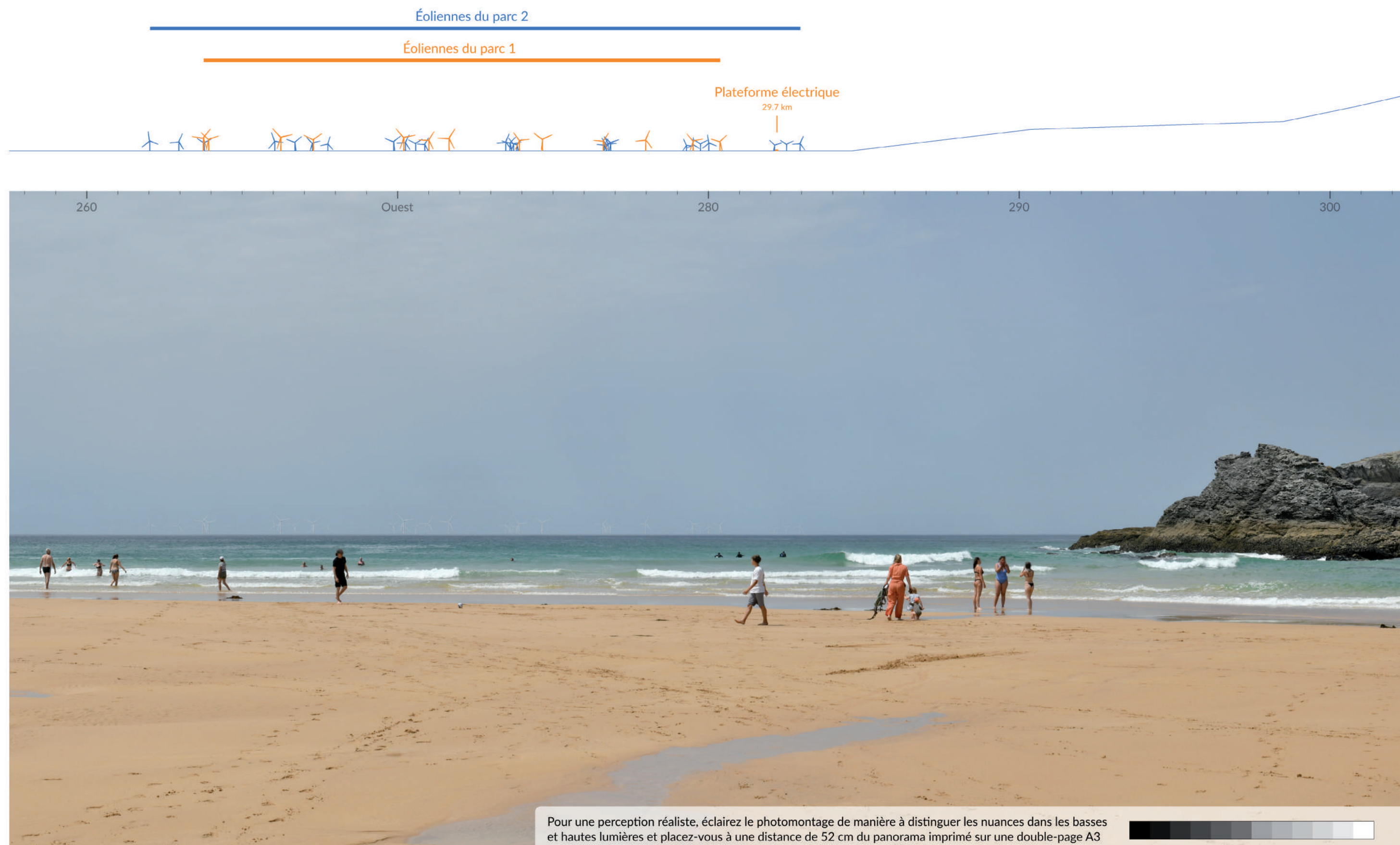
Vue filaire

Ligne d'horizon

Photomontage



Azimut au centre : 257.5°
Champ visuel
- horizontal : 90 °
- vertical : 20,9°



Point de vue

Longitude, Latitude (WGS84) :

Altitude | Hauteur d'observation :

Azimut | Champ visuel :

Date et heure locale :

Soleil : azimut | élévation :

éclairement :

Projection panoramique :

-3.2376° E, 47.30514° N

28.8 m | 1.7 m

263.7° | 90°

27/06/2023 11:40

114.7° | 51.2°

Arrière

Cylindrique

Légende

--- Aire d'étude éloignée

--- Aire d'étude rapprochée

--- Aire d'étude immédiate

Zone d'implantation du parc 1

Plateforme électrique

Zone d'implantation du parc 2

Champ visuel du photomontage

Direction de la plateforme

Point de vue

Plateforme électrique en mer

Distance :

Azimut :

Hauteur émergée¹ :

Hauteur masquée par l'horizon² :

Hauteur visible³ :

30.3 km

286.55°

62.5 m (réf. PBMA)

7.5 m

55 m

Hauteur apparente théorique⁴

- minutes d'arc :

- degrés :

6.245'

0.104°

Perceptibilité théorique⁵

- acuité visuelle 20/10 :

- acuité visuelle 10/10 :

oui

oui

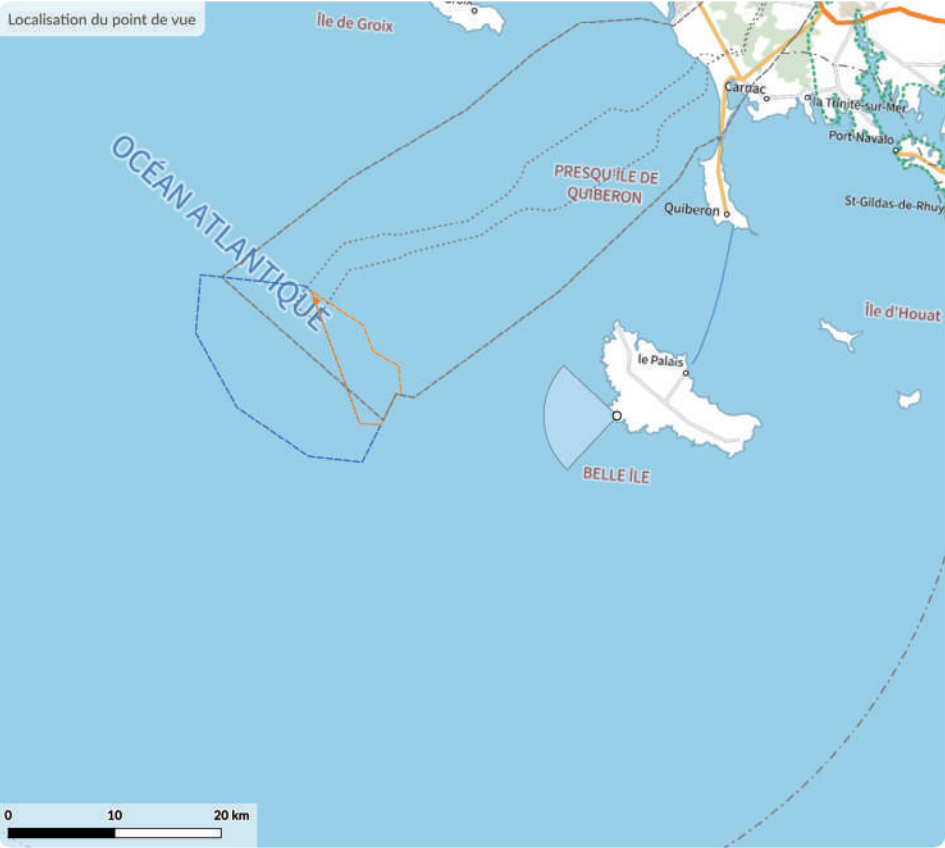
Dimensions de la partie émergée (sommet du pylône) :

57 m

59 m

37 m

25.5 m (partie émergée)



ENJEUX DU POINT DE VUE

- site classé
- paysages de forte valeur de la côte sauvage de Belle-Île-en-Mer
- sentier côtier (GR340)
- site peint par Claude Monet, particulièrement reconnu et visité

COMMENTAIRE DU PHOTOMONTAGE (présenté en double page suivante)

Les parcs éoliens sont visibles à environ 21 kilomètres (au plus proche) en arrière des aiguilles de Port-Coton (covisibilité directe). Leur emprise horizontale est relativement importante (20°), supérieure notamment à celle occupée par les aiguilles. Leur hauteur apparente, bien qu'inférieure à celle des silhouettes humaines, est assez conséquente.

Le poste électrique est perçu sur la droite. Il est à la fois moins haut et plus éloigné que les éoliennes. Sa prégnance visuelle est faible et ponctuelle.

ÉVALUATION DES IMPACTS

- impact visuel du poste électrique en mer : faible
- impact visuel des éoliennes : assez fort
- impact visuel cumulé : assez fort

1: Référence : marée astronomique la plus basse

2: La hauteur masquée par l'horizon tiend compte de la courbure terrestre et de la réfraction atmosphérique (coefficient de réfraction 0.14)

3: Hauteur potentiellement visible, non masquée par la courbure terrestre

4: Calcul de la hauteur apparente sans tenir compte des obstacles visuels

5: Un observateur dont l'acuité visuelle est de 10/10 a la faculté de distinguer un objet dont la hauteur apparente est supérieure à 1/60e de degré (0.017°) ; et supérieure à 1/120e de degré (0.008°) avec une acuité visuelle de 20/10 (source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Acuit%C3%A9_visuelle). Quand elle est possible d'un strict point de vue optique, la visibilité d'un objet en mer est susceptible d'être empêchée par des conditions de visibilité atmosphériques insuffisantes, et/ou par un niveau de contraste insuffisant entre l'objet observé et le ciel sur lequel il se détache. A grande distance, la visibilité de cet objet peut donc n'être qu'occasionnelle.

Page volontairement laissée vierge,
afin de faciliter la lecture des photomontages présentés sur des double pages



Depuis les aiguilles de Port-Coton

Vue filaire

Ligne d'horizon

220

230

240

250

260

Photomontage



Azimet au centre : 263.7°
Champ visuel
- horizontal : 90 °
- vertical : 20,9°

Éoliennes du parc 2

Éoliennes du parc 1

Plateforme électrique

30.3 km

